

Bordereau attestant l'exactitude des informations - VERSAILLES - 7803 - Actes des sociétés (A) -
Dépôt le 04/07/2024 - 15510 - 2000 B 00045 - 428 745 020 - DOLFINES

DOLFINES

Société anonyme au capital de 29.597.132,93 euros
Siège social : 12, avenue des Prés 78180 Montigny Le Bretonneux
428 745 020 RCS Versailles

(la « Société »)

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 28 JUIN 2024

L'an deux mille vingt-quatre,
Le vingt-huit juin,
A dix heures,

HUITIEME RESOLUTION

***Renouvellement du mandat du cabinet GRANGE & ASSOCIES – CGA Sarl
en qualité de Commissaire aux comptes titulaire de la société, dont le mandat est arrivé à expiration
Fin du mandat du Commissaire aux comptes suppléant***

L'Assemblée Générale, après avoir entendu lecture du rapport de gestion du Conseil d'administration, constate l'arrivée à expiration du mandat du Commissaire aux comptes titulaire, le cabinet Grangé & Associés - CGA Sarl et du commissaire aux comptes suppléant, Monsieur Vincent Pajot.

L'Assemblée Générale **décide** de renouveler le mandat du cabinet Grangé & Associés - CGA Sarl en qualité de Commissaire aux comptes titulaire de la Société.

L'Assemblée Générale **prend acte** de ce que le mandat du cabinet Grangé & Associés - CGA Sarl en qualité de Commissaire aux comptes titulaire, expirera à l'issue de l'assemblée générale ordinaire annuelle des actionnaires appelée à statuer sur les comptes sociaux de l'exercice social clos le 31 décembre 2029.

L'Assemblée Générale **décide** de ne pas renouveler le mandat du Commissaire aux comptes suppléant en application de l'article L 821-40 du code de commerce, ni de procéder à son remplacement.

Vote Pour : 761.419.057

Vote Contre :

Abstention :

Cette résolution est _____ Adoptée

ONZIEME RESOLUTION

Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités légales

L'Assemblée Générale décide de donner tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal en vue de l'accomplissement de toutes formalités de publicité et de dépôt auprès du greffe du Tribunal de commerce de Versailles.

Vote Pour : 761.419.057

Vote Contre :

Abstention :

Cette résolution est _____ Adoptée

Pour copie certifiée conforme par Monsieur Adrien BOURDON-FENIOU

En sa qualité de Président Directeur Général

